

NEGOCIATION SALARIALE

Loin du compte !

Lors de la commission paritaire nationale du 28 novembre, consacrée à la NAO, les dirigeants du groupe ont enfin exposé, comme ils l'avaient annoncé, leurs propositions en matière d'évolution des rémunérations pour 2007. Disons le tout net : nous sommes loin du compte.

En effet, les employeurs ont un peu tout mélangé en articulant leur proposition autour de cinq points très disparates. Malheureusement une constante s'impose : à la revalorisation du pouvoir d'achat par tous attendue, la Caisse nationale annonce des mesures différenciées privilégiant ainsi son dogme de l'individualisation des rémunérations.

⇒ **REMUNERATIONS ANNUELLES MINIMUM (RAM)**

Dans le prolongement de l'accord de revalorisation des RAM signé par le SYNDICAT-UNIFIE/UNSA fin 2005, les employeurs proposent d'apporter une mesure complémentaire. Mais pour la seule T2. Ainsi, la revalorisation de 2% prévue dans l'accord pour 2007 serait portée à 4%, fixant la RAM d'un salarié classé en T2 à 18.983 € brut. Pour les autres, statu quo !

Nous nous sommes élevés contre une telle proposition qui, dans la logique de l'accord de 2005, devrait pour le moins être étendue aux classifications T1 et T3, avec un coup de pouce aux RAM des autres classifications.

⇒ **AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES**

C'est le point essentiel de nos revendications, car c'est le seul moyen juste de compenser la perte de notre pouvoir d'achat qui, rappelons-le, dépasse 8 % depuis 2000.

Cette année encore, la proposition patronale est très loin de nos revendications. Jugez-en !

Guy Cotret, membre du directoire de la CNCE, annonce une revalorisation salariale de 2% en niveau mais avec un mécanisme pernicieux :

- ▶ 0,8% en moyenne au titre de la revalorisation collective (allant de 1% en T1 à 0,6% en CM10), touchant l'ensemble des salariés
- ▶ 1,2% au titre des mesures individuelles, hors promotions, à partager sur une population choisie et limitée. Nous sommes là dans la méritocratie la plus dure, à la tête du client.

Nous avons dénoncé le niveau nettement insuffisant de cette mesure collective et insisté sur les méfaits de privilégier encore un peu plus les mesures individuelles.

⇒ **SUPPRESSION DES ECARTS SALARIAUX HOMMES / FEMMES**

Après examen du diagnostic établi dans le cadre de l'article L132-12-3, selon des critères objectifs, réduction des écarts salariaux Hommes/Femmes constatés à hauteur de 25 % dès 2007 (alors que la loi fixe 2010 comme date butoir pour atteindre l'égalité).

Sur ce point qui nous agrée, nous sommes toutefois demandeurs d'une méthode cadre pour que les mêmes calculs soient effectués dans toutes les entreprises de la branche.

⇒ **CESU**

La CNCE encouragerait les entreprises à soutenir l'usage des CESU (chèque emploi service universel) à hauteur de 300 € annuels par salarié, sous forme d'abondement ou de cofinancement (ce qui signifie qu'il faudra nécessairement que le salarié en finance une partie pour bénéficier de cette mesure).

Nous avons précisé que l'abondement au CESU n'était absolument pas une réponse à notre attente de pouvoir d'achat supplémentaire. D'autant plus que les salariés ne pouvant pas tous s'offrir ce type de services, la mesure ne touchera qu'une population limitée.

.../...

⇒ **ACTIONNARIAT SALARIE**

Il y aura bien 6 millions de titres Natixis qui seront distribués gratuitement aux 100.000 salariés des trois groupes Caisse d'Épargne, Banque Populaire et Natixis, soit en moyenne théorique 1.200 € par personne. Mais **la CNCE propose une attribution individuelle indexée au salaire (plus on gagne, plus on perçoit de titres... moins on gagne, moins on perçoit de titres !)** Ce chiffre est à comparer aux 10 millions de ces mêmes titres qui seront distribués à quelques centaines de dirigeants au titre des stock-options.

Sur ce point, le SYNDICAT-UNIFIE/UNSA a fait part de son opposition totale à voir le volume d'attribution gratuite de titres Natixis indexé au salaire, pratique qui ne ferait qu'accroître encore les écarts. Sans oublier de préciser que, là encore, cette mesure ne constitue en rien du pouvoir d'achat immédiat (titres bloqués pour 4 ans au minimum). Qui plus est sachant que les bénéficiaires seront soumis à l'entrée ou à la sortie à une taxation de 41%, ce qui réduit d'autant la portée de l'opération.

A l'évidence, le cumul des cinq mesures proposées par la CNCE est loin de répondre à nos revendications et aux attentes des salariés, particulièrement en matière de pouvoir d'achat. Si certains seront mieux logés que d'autres du fait de la politique d'individualisation, il n'empêche que la proposition de revalorisation salariale des employeurs pour 2007 est largement inférieure au minimum acceptable.

D'ailleurs, le niveau des résultats du groupe nous conduit à qualifier cette proposition fourre-tout, d'indécente. C'est une drôle de réponse apportée aux efforts consentis par les salariés pour la réussite de l'opération Natixis. A se demander si les dirigeants du groupe ont quelque peu l'ambition de négocier pour aboutir à un accord salarial.

En l'état, le SYNDICAT-UNIFIE/UNSA n'est pas preneur.

*Le Secrétariat national du SYNDICAT-UNIFIE/UNSA :
Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard.*